



Les origines du "Comité Laïcité République"

En octobre 1989, un **collège de Creil** (Oise) refusait l'accès de l'établissement à trois élèves musulmanes portant le voile "islamique". Le ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin, optait pour la "voie du dialogue" avec les parents et leurs enfants, pour les convaincre de renoncer à ce port de signes religieux, précisant qu'en cas d'échec de ces discussions les élèves devraient être accueillis dans l'établissement public.

En décembre, plusieurs intellectuels -**Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth Badinter, Catherine Kintzler, Elisabeth de Fontenay**- dénonçaient dans le *Nouvel Observateur* un "*Munich de l'école républicaine*" et appelaient à la résistance contre les dérives communautaristes, pire ennemi du ciment laïque de la République.

Divers historiens et politiques allaient appuyer ce mouvement de défense républicaine : la République "*fut et reste un combat*", et l'école publique s'est imposée historiquement en France avec l'esprit de libre examen, contre la mainmise de l'Eglise sur l'éducation et l'esprit des enfants. *Et l'ancien ministre de l'éducation nationale Jean Pierre Chevènement de souligner que "si d'autres formes d'obscurantisme se lèvent, l'esprit de libre examen reste aussi nécessaire aujourd'hui qu'hier à la République".*

Le combat s'engageait sur la défense prioritaire du lien consubstantiel entre **Laïcité et République**, contre ceux qui, discréditant l'idée en la brouillant, opposeraient étrangement à une "vieille laïcité" une prétendue "nouvelle laïcité", au besoin en se référant aux "droits de l'homme" et au respect des cultures minoritaires.

Or il ne s'agit plus de partager des usages, mais d'imposer des règles de vie qui peuvent être en totale contradiction avec les valeurs républicaines. C'est ainsi qu'au nom de la démocratie réduite au respect de la différence, certains porte-paroles communautaristes en sont vite venus à contester les principes républicains, et notamment l'égalité de droits entre hommes et femmes et l'émancipation de ces dernières.

C'est dans ce contexte de lutte idéologique pour la défense de l'héritage républicain que s'est créé le **Comité Laïcité République**, association créée en **1996** sous la présidence de **Henri Caillavet**, se définissant par une "Déclaration de principes" (cf. infra) et dotée d'un **Comité de soutien** comprenant entre autres Maurice Agulhon, Pierre Bergé, Max Gallo, Gisèle Halimi, Albert Memmi, Claude Nicolet ou Yvette Roudy.

Présidé de 2005 à 2009 par Philippe Foussier, le Comité Laïcité République est présidé depuis par Patrick Kessel.

Pour toute information sur les activités du CLR national :

www.laicite-republique.org



Déclaration de principes (Synthèse)

Décembre 1996

La laïcité est la clef de voûte de l'édifice républicain, le fondement institutionnel des libertés individuelles et de l'égalité des droits, le ferment de l'intégration des citoyennes et des citoyens de toutes origines, **l'assise indispensable de la paix civile et de l'unité de la nation.**

Les principes fondamentaux de la République laïque appellent à l'effort collectif pour l'émancipation de tous, s'opposent à toute référence religieuse ou dogmatique pour les lois et les institutions publiques, **rejettent tout cléricalisme, tout intégrisme, tout racisme**

La mise en cause des idéaux de la Révolution Française, avivée par l'actuelle aggravation des inégalités sociales, **porte en elle le germe de la désagrégation sociale et civique** de la République.

Fille de l'humanisme moderne, qui pose en principe premier le droit absolu à la liberté de conscience, au libre examen, la laïcité s'assigne pour finalité l'accès de chaque femme et de chaque homme aux connaissances et aux responsabilités. **La liberté de pensée est la matrice de toutes les libertés, publiques et privées.**

La laïcité implique des institutions et des lois libérées de toute tutelle religieuse ou dogmatique, et qui **favorisent dès l'enfance l'épanouissement libre et responsable de chacun.** Tous les grands combats de notre peuple pour l'égalité et la liberté furent porteurs de l'exigence de laïcité.

La République ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits, quelles que soient leurs origines et leur histoire, quels que soient leurs choix philosophiques, religieux, politiques. **Elle ne saurait être l'addition de communautés particulières**, soumises à des lois spécifiques. Elle est l'ensemble des citoyens. **Institutionnaliser un "droit à la différence"** lié à une communauté d'appartenance conduit à assujettir les droits des individus aux règles particulières de chaque communauté : **c'est abandonner l'unicité de la loi dans la République.**

La démocratie exige que les convictions personnelles relèvent de la sphère privée. La loi de 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État est aussi la **garantie républicaine de la liberté de conscience pour tous.** **Seule la laïcité garantit pour tous l'exercice des libertés, et notamment de la liberté religieuse.**

La laïcité, liberté des libertés, conduit à combattre tous les facteurs d'aliénation et offre une approche exigeante des divers problèmes de société : libération des femmes, droit de chacun à l'autodétermination (vie sexuelle, contraception, droit de mourir dans la dignité,...), responsabilité du travailleur dans l'entreprise, indépendance des médias, liberté d'expression et de création, liberté de la recherche scientifique soient mises au service de la libération des hommes et des femmes, du progrès général de l'humanité.

La laïcité place la question sociale, dans un monde inégalitaire et pluriel, **au cœur du problème de l'égalité, notamment de l'égal accès au savoir.** Tout enfant doit se voir assurés le droit et les moyens de son émancipation : **l'école publique, creuset de la fraternité et pierre angulaire de la République**, doit être le lieu de l'acquisition méthodique des savoirs, de l'apprentissage de la raison et de l'entraînement au doute et à l'esprit critique.

La laïcité est tournée vers le futur des hommes. Porteuse de l'avenir de la raison, elle œuvre au progrès de la pensée. Elle se veut libératrice de l'intelligence. L'humanisme laïque, porteur de l'émancipation de tous, atteste de la permanence et de la **vocation universelle des valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.**



COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE HAUTS-DE-FRANCE (CLR-HDF)



La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

LE COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE HAUTS-DE-FRANCE (CLR-HDF)

Le **25 octobre 2015**, un colloque consacré au thème "**La France a besoin de laïcité**" était accueilli par **Michel Dagbert**, président du Conseil Départemental, à l'hôtel du département du Pas de Calais. Était présentée une exposition des **œuvres de Charb**, directeur assassiné de Charlie. Intervenait **José Gulino**, administrateur national du Comité Laïcité République, **Marika Bret**, de *Charlie Hebdo*, et **Éric Conan**, de *Marianne*. Après une conférence de **Charles Coutel**, universitaire philosophe du droit, était actée en présence de **Patrick Kessel**, président du Comité Laïcité République national, la **création d'un CLR régional**.

Le **29 mars 2016**, toujours à l'hôtel du département du Pas de Calais, et à l'occasion d'un colloque consacré au thème "**Par la laïcité sauvons la République**" au cours duquel intervenait **Catherine Matrat**, conseillère départementale en charge du dossier "Laïcité", était installé le **Comité Laïcité République "Hauts-de-France" (CLR-HDF)**.

Bureau du CLR-HDF

Président : Daniel ROUHIER

Vice-présidents : José GULINO et Charles COUTEL

Secrétaire : Pascale MATHIAULT

Trésorier : Christophe HADOUX



Hôtel du Département du Pas de Calais, 29/03/2016

A la tribune : Charles Coutel, Daniel Rouhier, Catherine Matrat, Michel Dagbert, José Gulino

GROUPES LOCAUX DU CLR-HDF :

ABBEVILLE - AMIENS - ARRAS – BEAUVAIS - BETHUNE - BOULOGNE SUR MER
CALAIS - DOUAI - DUNKERQUE - LILLE – SAINT-QUENTIN - SENLIS - VALENCIENNES

Pour toute information sur les activités du CLR régional :

<http://www.laicite-republique.org/-comites-locaux-.html>

Comité Laïcité République Hauts-de-France (CLR-HDF)

Siège social : 15 Square Blanqui- 62230 OUTREAU

clrhdf@gmail.com

